

# SÉCHERESSE : SAINT-HILAIRE RECONNUE EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

L'arrêté interministériel du 22 juillet 2024 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié le 3 août au Journal Officiel. Les habitants de Saint-Hilaire-de-Brethmas impactés par des dégâts causés par la sécheresse pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2023 doivent effectuer les démarches auprès de leur assurance dans les plus brefs délais.

Saint-Hilaire-de-Brethmas a été reconnue en catastrophe naturelle concernant les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 30 juin 2023.

L'état de catastrophe naturelle constaté par arrêté peut ouvrir des droits à la garantie des assurés. À ce titre, il appartient aux personnes impactées par un tel sinistre d'effectuer les démarches auprès de leur compagnie d'assurance dans un délai de 30 jours à compter de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel.